

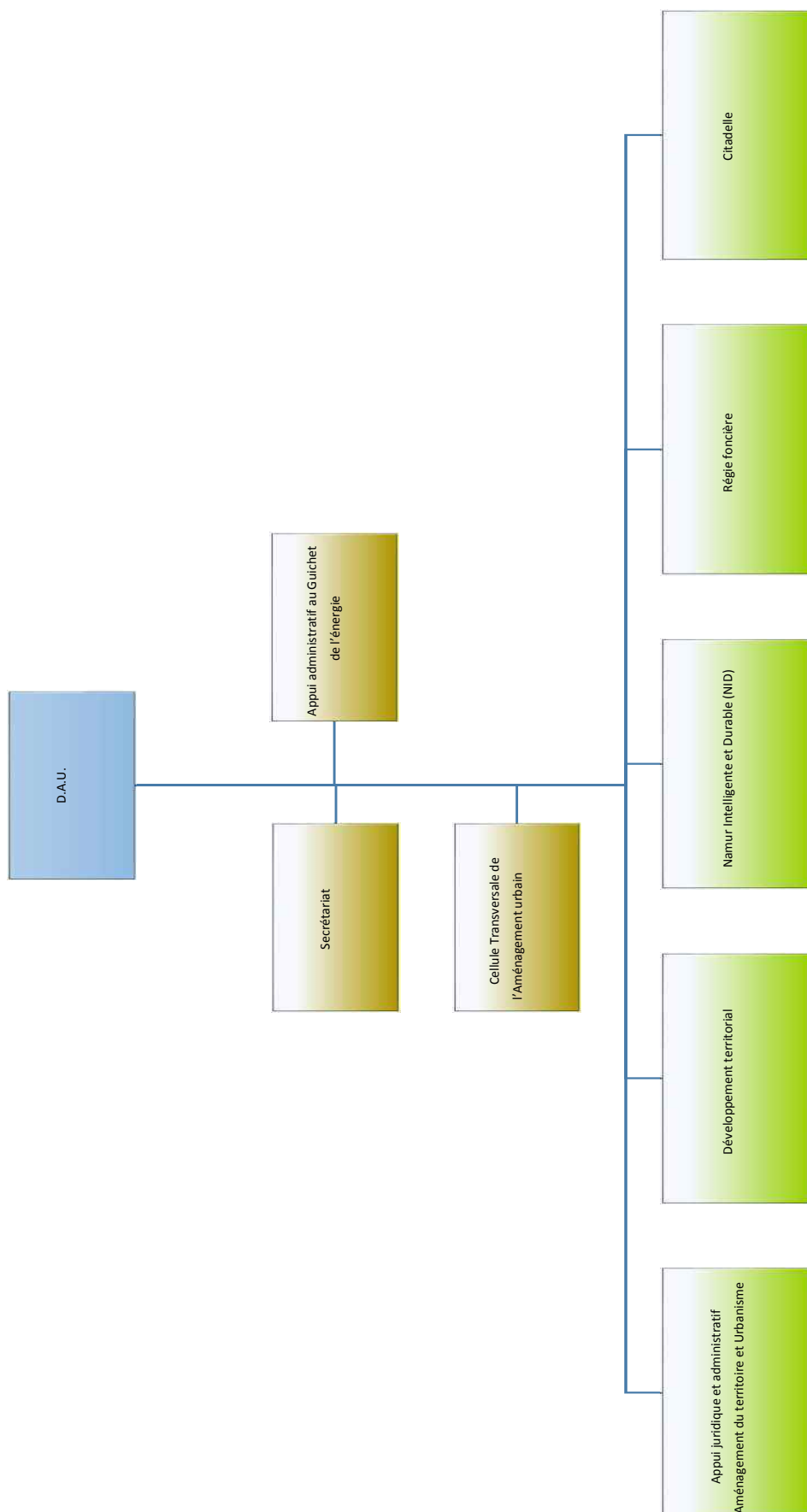
CHAPITRE



10

DÉPARTEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

DAU



1. EFFECTIF DU DEPARTEMENT

- 80 personnes

2. PRESENTATION DU DEPARTEMENT

Le Département de l'Aménagement Urbain (DAU) compte cinq services, une cellule Secrétariat, une cellule Transversale et une cellule d'Appui administratif au Guichet de l'énergie.

Les missions des services du DAU sont liées à l'aménagement du territoire et au développement de la ville autour de sa citadelle.

Au cours de l'année 2018, le DAU a fait l'objet d'une réorganisation ayant mené à une modification de son organigramme. Cette réorganisation a été validée par le Collège communal en sa séance du 18 octobre 2018.

Cette réorganisation a principalement concerné :

- les services dits « liés » du DAU, à savoir les services :
 - d'Appui juridique et administratif de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire (AJA/ATU)
 - de l'Urbanisme
 - de l'Aménagement du territoire
- la cellule Transversale du Département et le Pavillon de l'Aménagement urbain.

Des modifications fonctionnelles sont également intervenues dans les organigrammes de la Régie foncière et du service Citadelle.

Le projet de réorganisation permet d'optimiser le fonctionnement et les compétences du DAU au regard des exigences de ses missions et des objectifs à atteindre.

Avant l'approbation et la mise en œuvre progressive de sa réorganisation, le DAU était composé :

- du service Aménagement du territoire, lequel gère les outils d'orientation du développement urbain et analyse les grands projets immobiliers en amont ainsi que les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'implantation commerciale, de permis intégrés et divers
- du service Urbanisme, lequel analyse les dossiers de demandes de permis d'urbanisme et divers afin de vérifier s'ils sont en adéquation avec les prescriptions légales et les orientations fixées préalablement
- du service Appui juridique et administratif de l'Aménagement du territoire et Urbanisme, lequel vient en appui administratif et juridique aux deux services précités et gère le contentieux lié à ces matières. Il se charge également des enquêtes publiques préalables à l'obtention des permis et veille au contrôle et à la gestion des infractions urbanistiques. La cellule Permis d'environnement assure la gestion administrative des dossiers de demande de permis d'environnement, de permis uniques et de déclarations environnementales
- de la Régie foncière, laquelle promeut une politique foncière active en vue d'assurer un bon aménagement du territoire et gère des projets de développements urbanistiques et immobiliers
- du service Citadelle, lequel assure la mise en valeur patrimoniale, architecturale, ludique et touristique de la Citadelle, en collaboration avec l'asbl CAC (Comité d'Animation de la Citadelle)
- de la cellule Transversale de l'Aménagement urbain, laquelle a pour objectif de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du DAU, en raison de leur complexité et/ou de leur importance (projets stratégiques - structurants)
- du Guichet de l'Energie, lequel a pour mission la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, les conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et la diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques

La réorganisation du département vise à atteindre deux objectifs stratégiques :

- doter la Ville de Namur d'une structure forte, tant technique qu'administrative, au service de l'accompagnement des projets d'urbanisation et de son développement territorial
- doter l'actuel Pavillon de l'Aménagement urbain de la structure nécessaire à son évolution vers le service Namur Intelligente et Durable (NID)» de l'espace Confluence

Le premier objectif s'est concrétisé par la fusion des services de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire en un seul service, le service du Développement territorial, et par le renforcement des missions procédurales et administratives du service d'appui juridique et administratif de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme.

Le deuxième objectif s'est concrétisé par la création au sein du département d'un nouveau service, le service NID dont les missions sont de gérer l'actuel Pavillon de l'Aménagement Urbain, d'assurer sa transition vers le NID et son installation ainsi que son animation au sein du bâtiment à venir sur le site de la Confluence.

Il sera ainsi fait mention dans le présent rapport de la structure et des missions du DAU avant et après sa réorganisation.

2.1. Cellule transversale de l'Aménagement urbain

2.1.1. Effectif de la cellule

- 14 personnes (dont 5 transférées vers le service NID en octobre 2018)

2.1.2. Présentation de la cellule

La cellule Transversale de l'Aménagement urbain est chargée de la gestion des projets et missions transversales tant au sein du DAU qu'avec les autres Départements, en rapport avec la thématique de l'aménagement urbain. Il s'agit plus particulièrement:

- d'assurer et maintenir une cohérence territoriale dans la stratégie de la Ville de Namur pour un développement urbain durable
- de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du DAU, en raison de leur complexité et/ou de leur importance
- d'assurer les missions transversales entre le DAU et les autres Départements, pour les matières qui le concernent
- d'assurer les missions transversales au sein du DAU et de soutien aux responsables des services qui le composent

Dans les missions permanentes, outre le management du DAU, on retrouve cinq thématiques particulières:

- les projets de développement urbain: toutes réflexions et études (suivi ou prise en charge) liées au développement de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la Ville. Cette thématique, suite à la réorganisation du département, sera désormais assumée par le service du Développement territorial.
- les aspects financiers du développement urbain: toutes expertises immobilières et relations avec l'Administration régionale du Cadastre, dans le but d'une meilleure adéquation du revenu cadastral avec la réalité de terrain, ainsi que la gestion du tableau de bord des recettes issues des différentes taxes et redevances liées aux opérations d'aménagement du territoire et d'urbanisme (cadastre, permis, infos notariales, etc.)
- la communication autour des projets d'aménagement urbain: toute la communication écrite, matérielle ou Internet à déployer autour des projets

d'aménagements urbains, traités ou non par le DAU. Cette thématique, suite à la réorganisation du département, est désormais assumée par le service NID.

- la gestion de l'énergie: tous projets destinés à encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables, ainsi que la gestion du Guichet de l'Energie (SPW)
- la dynamique urbaine, dont l'ambition est d'attirer le public à Namur en proposant des actions, des informations,... Cette thématique, suite à la réorganisation du département, est désormais assumée par le service du Développement territorial

2.1.3. Articles du budget 2018 attachés spécifiquement à la cellule

Article	Intitulé
DO 879/111GE-01	Traitement personnel Guichet Energie
DO 879/112GE-01	Pécules de vacances - personnel Guichet Energie
DO 879/113GE-01	Cotisations patronales - personnel Guichet Energie
DO 879/111GE-02	Personnel Guichet Energie - APE
DO 879/112GE-02	Pécules de vacances
DO 879/113GE-02	Cotisations patronales - ONSSAPL personnel APE Guichet Energie
DO 879/435GE-01	Fonctionnement Guichet Energie
DO 930/332-01	Cotisations Energie
DO 930/121-48	Inscriptions Ordre des Architectes de la Province de Namur
DO 930/123-16	Relations publiques – Le NID
DO 930/124AS-48	Actions Le NID (subsidé)
DO 930/124AU-48	Actions Le NID
DO 930/124PA-02	Fonctionnement PAED et Convention des Maires
DE 930/733-51	Honoraires plans d'aménagement et autres études

2.1.4. Rapport d'activités

Projets développement urbain

- requalification quartier de la gare
 - rénovation du passage Wérenne : comité de suivi Ville - réunions propriétaires, commerçants et commerçantes- adoption du projet de rénovation - dossier de demande de permis d'urbanisme - coordination avec le Bureau d'Etudes Bâtiments (BEB) pour l'établissement du cahier spécial des charges et le suivi de chantier - avant-projet de charte urbanistique
- requalification quartier Confluence (en collaboration avec le DVP) - esplanade et port numérique
 - coordination des projets Confluence au Cabinet du Ministre: task force
- requalification quartier Confluence (en collaboration avec le DVP) - téléphérique
 - suivi de la demande de certificat de patrimoine : convocations, PV, réunions.
 - suivi du dossier de demande de permis de démolition de la crèche : vérification de la complétude du dossier de demande - motivation
 - suivi du dossier de demande de permis de « la construction d'un transport par câble aérien (téléphérique) entre le centre ville et la Citadelle » : note relative au

contexte urbanistique - vérification de la complétude du dossier de demande -
zonage - motivation circonstanciée aux écarts et dérogations

- patrimoine, rénovation et revitalisation urbaine, sites à réaménager (SAR):
 - liste des certificats du patrimoine actualisée pour le service Urbanisme
 - suivi des demandes des certificats du patrimoine autres que Régie foncière, Citadelle, BEB: mise en lumière du pont de Jambes, Cathédrale, Palais provincial, ...
- fresque des wallons
 - comité de suivi pour la restauration de la fresque
- place Maurice Servais
 - réunions techniques et comités d'accompagnement
- participation au jury d'un mémoire de fin d'études : CREAT

Aspects financiers développement urbain & cadastre

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Expertises	
- calcul de valeurs locatives	14
- calcul de valeurs vénale	7
- calcul de subsides en nature	12
- divers: avis, notifications RC, estimations, précompte immobilier, mainmorte	42
Transmis des infos liées aux permis vers le cadastre	
- suivi de travaux	8
- permis d'urbanisme	669
- permis uniques	14
- permis de location	8
- recherches cadastrales	60
Transmissions d'infos au cadastre: autres, domaine public, logements sociaux, codes revenus, mises à jour	6
Vérification des PV des expertises cadastrales, mutations de 2016 et 2017	1.656
Mise à jour de la liste des utilisateurs communaux des données cadastrales	1

Projets Energie

Sollicitations du Guichet Energie Namur	3.808
- <i>visites au bureau</i>	1.015
- <i>visites lors des permanences décentralisées</i>	9
- <i>appels téléphoniques</i>	1.656
- <i>E-mails</i>	347
- <i>courriers envoyés</i>	31
- <i>contacts lors de foires et salons</i>	679

- exposés / conférences	71
Dossiers MEBAR suivis par le Guichet Energie Namur	159
Participation du Guichet Energie Namur en tant qu'orateur	4
Participation du Guichet Energie Namur à des salons sur la thématique de l'énergie	6

Mise en œuvre du Plan Climat Energie approuvé en novembre 2015:

- suivi du Plan Climat Energie
- animation d'un groupe de travail de citoyens et citoyennes (rencontres en moyenne 1 fois/2 mois) et suivi de la campagne « Climat en jeu ! »
- rappel aux écoles pour promouvoir les Valises Energie et suivi des prêts
- partenariat avec le Coursier Wallon par le financement d'une remorque et une amélioration de la visibilité des projets du Plan Climat Energie
- lancement de l'opération Rénov'Energie (marchés couvrant la création d'une plateforme d'entreprises de rénovation énergétique, l'accompagnement des candidats-rénovateurs et la communication sur l'opération)
- organisation de séances d'informations publiques dans le cadre du lancement de l'opération Rénov'Energie
- participation au Festival International Nature Namur (FINN) par la tenue d'un stand permanent et l'organisation d'une soirée Climat avec la projection d'un film suivi d'un débat avec des actrices et acteurs clés namurois sur la thématique du climat et de l'énergie
- participation au salon Energie & Habitat par la tenue d'un stand consacré à l'opération Rénov'Energie

Dynamique urbaine

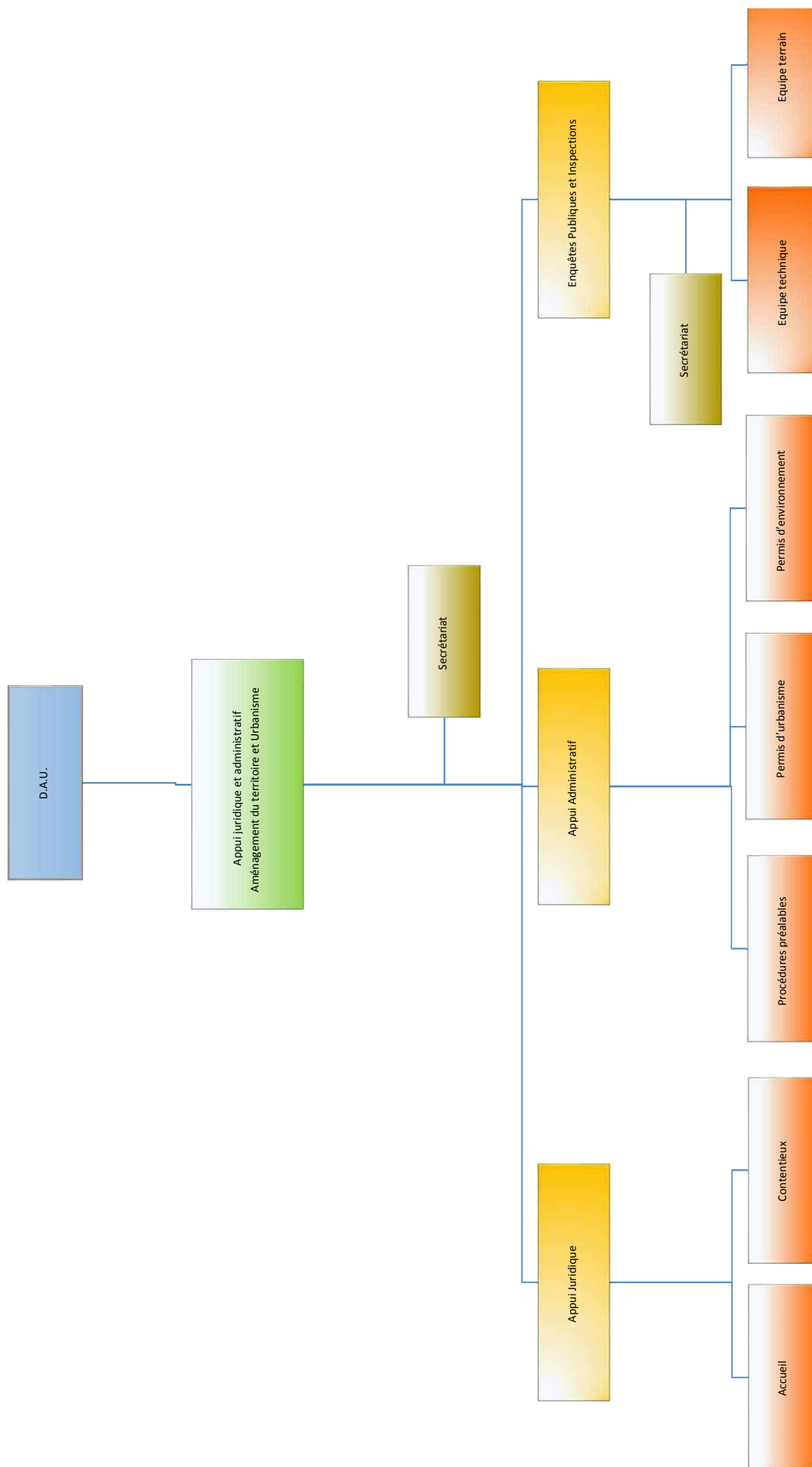
- suivi et adoption du schéma d'attractivité commerciale
- jury « Créashop » - suivi du projet, prime de soutien à l'aménagement de commerces dans le centre-ville

Divers

- gestion des inscriptions des architectes Ville à l'Ordre des Architectes de la Province de Namur

APPUI JURIDIQUE
ET ADMINISTRATIF

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET URBANISME



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 26 personnes

2. PRESENTATION DU SERVICE

Ce service a, au cours de l'année 2018, entamé la réorganisation du département consistant à renforcer ses missions en centralisant en son sein la gestion de tous les processus liés aux matières traitées par le service du Développement territorial.

La centralisation au sein du service AJA/ATU de la gestion de tous les processus a eu pour conséquence de créer une nouvelle branche en son sein sur le même pied que les actuelles branches « Appui juridique » et « Appui administratif » et appelée « Appui spécifique ».

Il s'agit pour ce service de prendre en charge les processus suivants :

- procédures préalables (avis de principe, certificat d'urbanisme 1 et 2, informations notariales, divisions de bien, certificats de patrimoine, ...)
- permis d'urbanisme et d'urbanisme de constructions groupées
- permis d'urbanisation
- permis d'environnement
- permis unique
- déclarations environnementales
- permis d'implantation commerciale
- déclaration d'implantation commerciale
- permis intégré
- aménagement opérationnel et normatif : schémas de développement régional et communal, d'orientation local, plan de secteur, périmètre de remembrement urbain, sites à réaménager, règlements et guides régionaux et communaux d'urbanisme, schéma de développement commercial, revitalisation et rénovation urbaines, ...
- procédures relatives à la voirie communale en lien avec les processus traités
- code de l'environnement (système d'évaluation environnementale des plans et projets, accès à l'information en matière d'environnement, étude d'incidences sur l'environnement, modalités de participation du public, ...)
- les infractions et sanctions ainsi que les recours administratifs organisés y compris le contentieux par devant les juridictions de l'ordre judiciaire et le Conseil d'Etat, en lien avec les processus traités

Il gère également:

- le suivi des anciens dossiers RGPT et des projets d'assainissement de terrains pollués
- l'organisation des enquêtes publiques (planning, organisation pratique, courrier au public, affichage, etc.)
- les bases de données statistiques et cartographiques des services liés, dont certaines à envoyer régulièrement au Ministère des Affaires économiques
- les demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte
- les arrêtés pour monuments et sites classés

Enfin, le service s'exprime également dans les missions suivantes:

- les constats et la gestion des infractions urbanistiques
- les constats et le suivi des infractions environnementales, avec le SPW/DGO3
- la consultation du public pour les recours sur les permis d'environnement, traités par le SPW/DGO3
- le suivi juridique de tous types de recours organisés par le CWATUP et le CoDT ainsi que les recours du Conseil d'Etat relatifs aux matières traitées

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions:

- préparation des dossiers Collège/Conseil pour l'ensemble de ces points (rédaction, compilation des avis techniques demandés, mise en forme, gestion dans le logiciel ad hoc (Plone Meeting), copies, dépôt et contact avec les cellules Collège/Conseil à la Direction générale, récupération des dossiers, suivi, notification, transfert des informations pour la facturation vers le DGF, etc)
- délivrance de renseignements: aux citoyens, citoyennes et professionnels, professionnelles - guichets (lundi à jeudi, de 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00), sur rendez-vous et par téléphone/mail: démarches, procédures, conseils, dépôt de dossiers, etc.
- contribution aux enquêtes publiques relatives aux dossiers des services liés du département et aux grandes enquêtes régionales (ex: Feder, Air Climat, éoliennes,...) et fédérales (ex: nucléaire) :
 - organisation pratique (calendrier, planning, réservation, affichage, toutes-boîtes)
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent technique)
 - élaboration de synthèses des réclamations

3. **ARTICLES DU BUDGET 2018 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
RO 040/361-02	Permis environnement
RO 040/361-03	Permis de lotir et d'urbanisation
RO 040/361EV-04	Délivrance copie dossier
RO 040/361RU-04	Renseignements urbanistiques
RO 040/361U-04	Délivrance documents administratifs urbanisme
RO 040/367-09	Parcelles non bâties
RO 100/380-03	Amendes administratives
DO 930/122CC-05	Jetons présence CCATM
DO 930/124CC-02	Fonctionnement CCATM
DO 930/124-02	Fonctionnement Urbanisme et Aménagement du territoire
RO 930/465CA-01	Subventions CATU
RO 930/465CC-01	Subventions CCATM
DE 930/733-51	Honoraires études urbanisme et aménagement du territoire

4. **RAPPORT D'ACTIVITES**

Demandes traitées	Nbre de dossiers
Dossiers traités pour le service technique Urbanisme (voir détails dans le chapitre consacré au service Urbanisme)	3.745

Demandes traitées	Nbre de dossiers
Dossiers traités pour le service technique Aménagement du territoire (voir détails dans le chapitre consacré au service Aménagement du territoire)	48
Dossiers traités par la cellule Permis d'environnement, dont	457
- <i>Déclarations environnementales</i>	365
- <i>Permis d'environnement</i>	50
- <i>Permis uniques à dominante environnementale</i>	40
- <i>Dossiers RGPT</i>	0
- <i>Dossiers d'assainissement de terrains pollués</i>	2
Enquêtes publiques traitées (et pour lesquelles ont été effectuées: 116 distributions, soit 28.139 toutes-boîtes, 428 certificats de publication)	459
- <i>Pour le service Urbanisme</i>	280
- <i>Pour le service Aménagement du territoire</i>	28
- <i>Pour le service Permis d'environnement</i>	139
- <i>Pour le service Voirie</i>	12
Dossiers statistiques envoyés au Ministère des Affaires économiques	258
Dossiers de demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte traitées	0
Arrêté de classement Monuments & Sites	3
Infractions urbanistiques	
Contrôles de chantiers réalisés	444
Procès-verbaux dressés	41
Avertissements préalables (anc. mises en demeure)	102
Infractions environnementales	
Plaintes relatives à des permis d'exploiter (RGPT) ou d'environnement (non abouties)	16
Recours sur les permis d'environnement	12
Recours organisés par le CWATUP ou le CoDT	72
- <i>Saisine par le Fonctionnaire délégué</i>	6
- <i>Recours auprès du Gouvernement wallon</i>	66
Recours au Conseil d'Etat	4
Total	5.661

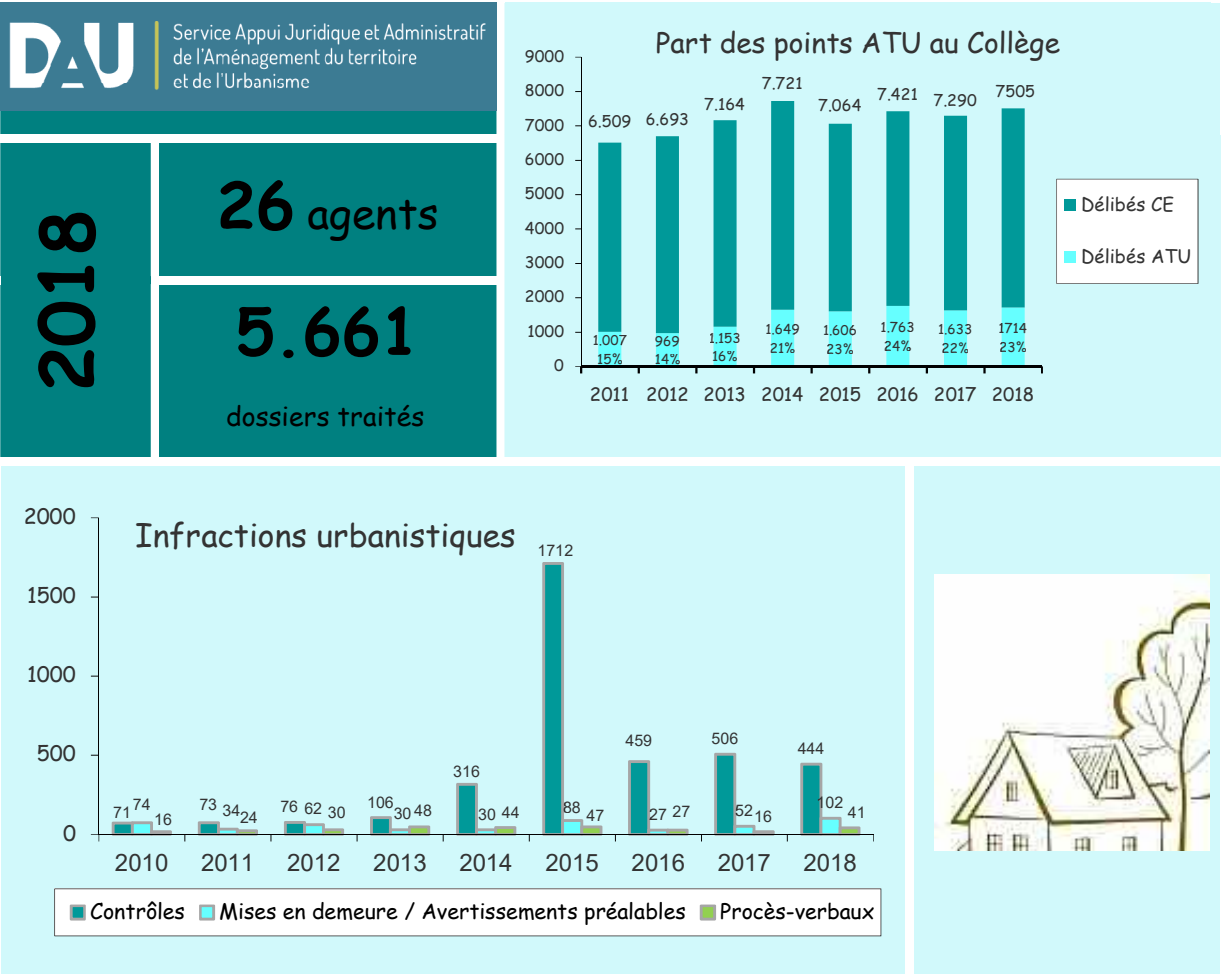
En termes de nombre de personnes reçues (sans compter les réponses faites par mail):

- 15 en moyenne par jour au guichet d'accueil
- 34 appels téléphoniques en moyenne ont été traités par jour au guichet d'accueil

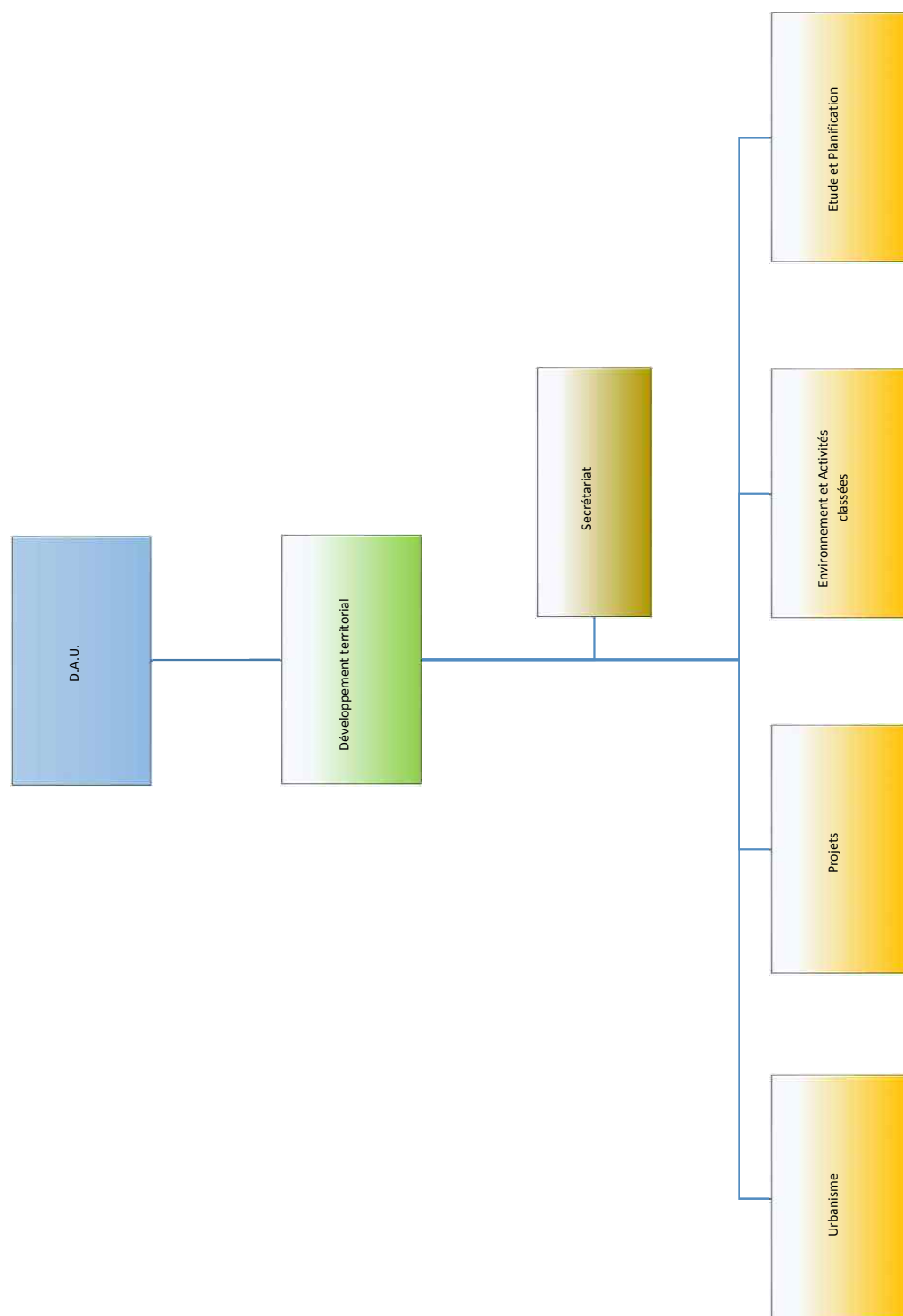
En termes de délibérations déposées au Collège et au Conseil:

- 1.714 points ont été déposés en Collège sur l'année (dont 69 pour l'Aménagement du territoire, 1.565 pour l'Urbanisme et 80 pour les Permis d'Environnement), soit une moyenne de 36 points sur 160 points par Collège
- 15 points ont été déposés en Conseil sur l'année (5 AT, 8 URB et 2 PE), soit une moyenne de 1,5 points sur 111 points par Conseil

Indicateurs-clés du service:



DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 15 personnes

2. PRESENTATION DU SERVICE

Avant la réorganisation du département, deux services techniques cohabitaient, à savoir le service de l'Aménagement du territoire et le service de l'Urbanisme.

Le service Aménagement du territoire vise à optimiser l'aménagement de la Ville de Namur, en s'appuyant sur différents outils urbanistiques, existant, à instaurer ou à abroger, à valeur réglementaire ou indicative. Il est chargé de concevoir lui-même ces outils (ponctuellement), d'encadrer leur conception par des bureaux agréés et/ou d'émettre un avis.

Il analyse les projets et délivre des conseils avisés et pointus, préalablement au dépôt des permis (voir ci-après), tant pour les promoteurs privés que pour les pouvoirs publics.

Il assure la gestion technique des dossiers suivants:

- avis préalables (AP)
- permis d'urbanisation (PUR)
- suivi des dossiers de permis de lotir (PL - abrogés en 01/2010, remplacés par les PUR)
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante aménagement du territoire
- permis uniques (PUN) à dominante aménagement du territoire
- permis socio-économiques (PSE)
- permis d'implantations commerciales (PIC) et permis intégrés (PI: PIC + PU et/ou PE)

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions:

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les sept types de dossiers précités ci-dessus
- délivrance de renseignements aux demandeurs: citoyens et professionnels - bureaux (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail: démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc.
- contribution aux enquêtes publiques (EP) relatives au service:
 - permanence (moyenne de 15 à 30 jours/enquête, avec un membre du personnel administratif)
 - élaboration des synthèses des réclamations
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponses circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'aménagement du territoire à la CCATM et en commissions

Par ailleurs, un agent du service est désigné comme Conseiller en Aménagement du territoire et Urbanisme. Il assiste aux formations requises et rédige annuellement un rapport de mission. Il gère également le dossier de sa subvention (22.320 €/an).

Le service Urbanisme assure la gestion technique des dossiers suivants:

- permis d'urbanisme (PU)
- certificats d'urbanisme n°1 (CU1)
- certificats d'urbanisme n°2 (CU2)
- avis de principe
- informations notariales

- divisions de biens
- renseignements urbanistiques divers
- permis uniques (PUN) à dominante urbanistique

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions:

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les onze types de dossiers précités
- délivrance de renseignements aux demandeurs: citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail: démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc.
- contribution aux enquêtes publiques relatives au service:
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 membre du personnel administratif) (y compris tous les PUR et PUCG)
 - élaboration des synthèses des réclamations
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponse circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'urbanisme à la CCATM et en commissions diverses

Par ailleurs, un membre du service a été désigné en 2014 pour assurer le secrétariat de la CCATM et gérer le dossier de sa subvention (5.580 €/an).

L'objectif poursuivi par la réorganisation du département a consisté à fusionner ces deux services pour créer le service du Développement territorial.

La volonté est de permettre à tout investissement projeté sur Namur, quelles que soient sa nature et son importance, d'être accompagné et surtout d'aboutir et d'atterrir dans les meilleures conditions au bénéfice de notre Ville et de ses habitants en mettant à son service une structure forte d'accompagnement des projets, tant technique (service du Développement territorial) qu'administrative (service d'appui juridique et administratif de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme).

Ce service dispose ainsi d'une équipe pluridisciplinaire au service de ses missions, lesquelles seront réparties en quatre cellules interdépendantes :

1. Cellule Urbanisme

Accueil du citoyen et renseignements généraux.

Prise en charge des projets dits « classiques » généralement sollicités par les particuliers et constituant la majorité des projets instruits annuellement sous la forme de demandes de permis d'urbanisme.

2. Cellule Projets

Accueil et renseignements généraux.

Prise en charge et accompagnement des projets dits « d'urbanisation du territoire », projets aux enjeux et aux impacts territoriaux plus importants et/ou sensibles nécessitant une approche et un accompagnement spécifiques en amont de la demande de permis couplés à un traitement hautement transversal tant avec les interlocuteurs internes qu'externes (autres services et départements communaux, régionaux, autres partenaires publics, ...).

3. Cellule Environnement et Activités classées

Accueil du citoyen et renseignements généraux.

Prise en charge et accompagnement des projets soumis aux dispositions du Code de l'Environnement et du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (permis d'environnement, permis unique et déclaration environnementale, étude d'incidences).

4. Cellule Etude et Planification

Prise en charge de l'élaboration, du suivi, de l'évaluation et des éventuelles modifications des « outils » du développement territorial tant dans le domaine de l'aménagement normatif qu'opérationnel (schémas de développement régional et communal, d'orientation local, plan de secteur, périmètre de remembrement urbain, sites à réaménager, règlements et guides régionaux et communaux d'urbanisme, schéma de développement commercial, revitalisation et rénovation urbaines, ...).

Le service assume ses missions en toute autonomie dans le respect de l'orientation donnée par l'autorité communale. Il suit et encadre les masters plans, schémas et autres outils d'aménagement normatif ou opérationnel dans une vision pragmatique et prospective.

Il conseille et encadre les projets privés impactant le développement urbain avec une obligation de résultat envers l'autorité communale dans le respect de ses choix et en y ajoutant un paramètre essentiel, ce qu'il faut appeler communément le « déminage » d'un projet (*l'aboutissement d'un projet nécessite d'identifier et d'écarter tous les écueils de toute nature et de mettre en place la stratégie optimale pour ce faire, ce qui est loin d'être simple parmi les multiples contraintes existantes*).

3. ARTICLES DU BUDGET 2018 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui juridique et administratif de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

4. RAPPORT D'ACTIVITES

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Outils/études (dossiers)	9
- <i>Evaluation du dispositif des charges d'urbanisme</i>	1
- <i>PCAR Bouge (en cours)</i>	1
- <i>Schéma d'aménagement extension CPAS</i>	1
- <i>SAR - Asty Moulin (en cours)</i>	1
- <i>RUE - ZACC de Saint-Marc</i>	1
- <i>RUE - ZACC de Belgrade</i>	1
- <i>Schéma d'attractivité commerciale</i>	1
- <i>Schéma de Développement du Territoire</i>	1
- <i>Liaisons écologiques régionales</i>	1
Projets suivis en transversalité	7
- <i>PCM de Namur</i>	1
- <i>Voie verte urbaine</i>	1
- <i>Passage à niveau de Velaine</i>	1
- <i>P+R de Belgrade</i>	1

Demandes traitées	Nombre de dossiers
- <i>P+R de Bouge</i>	1
- <i>Concours place du Palais de Justice</i>	1
- <i>Parking du Palais de Justice</i>	1
Avis préalable (avant-projets)	13
- <i>sans passage au Collège communal</i>	8
- <i>avec passage au Collège communal</i>	5
Permis d'urbanisme (PU)	817
- PU accordés	639 (78 %)
- PU refusés	178 (22 %)
<i>Détail pour les permis accordés</i>	
- <i>nouvelles constructions</i>	136
- <i>transformations</i>	352
- <i>démolitions</i>	8
- <i>modifications relief du sol</i>	2
- <i>abattages d'arbres</i>	21
- <i>enseignes</i>	28
- <i>procédure art.127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)</i>	79
- <i>divers</i>	13
<i>Détail pour les permis refusés</i>	
- <i>délivrés par le Collège communal</i>	175
- <i>procédure art. 127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)</i>	3
Permis d'Urbanisation (PUR)	5
Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées (PUCG)	1
Permis unique (PUN) à dominante aménagement du territoire	1
Permis d'Implantation Commerciale (PIC)	1
Permis Intégrés (PI)	3
Permis d'implantations commerciales (communes limitrophes)	3
Certificat d'urbanisme n°1 (CU1)	125
Certificat d'urbanisme n°2 (CU2)	11
Avis de principe	7
Informations notariales	2.512
Divisions de biens	104
Renseignements urbanistiques divers	144
Permis unique (PUN) à dominante urbanistique	25
Total	3.788

En marge de ces dossiers, la cellule Projets a traité 17 enquêtes publiques (synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses) et a présenté 6 dossiers en CCATM.

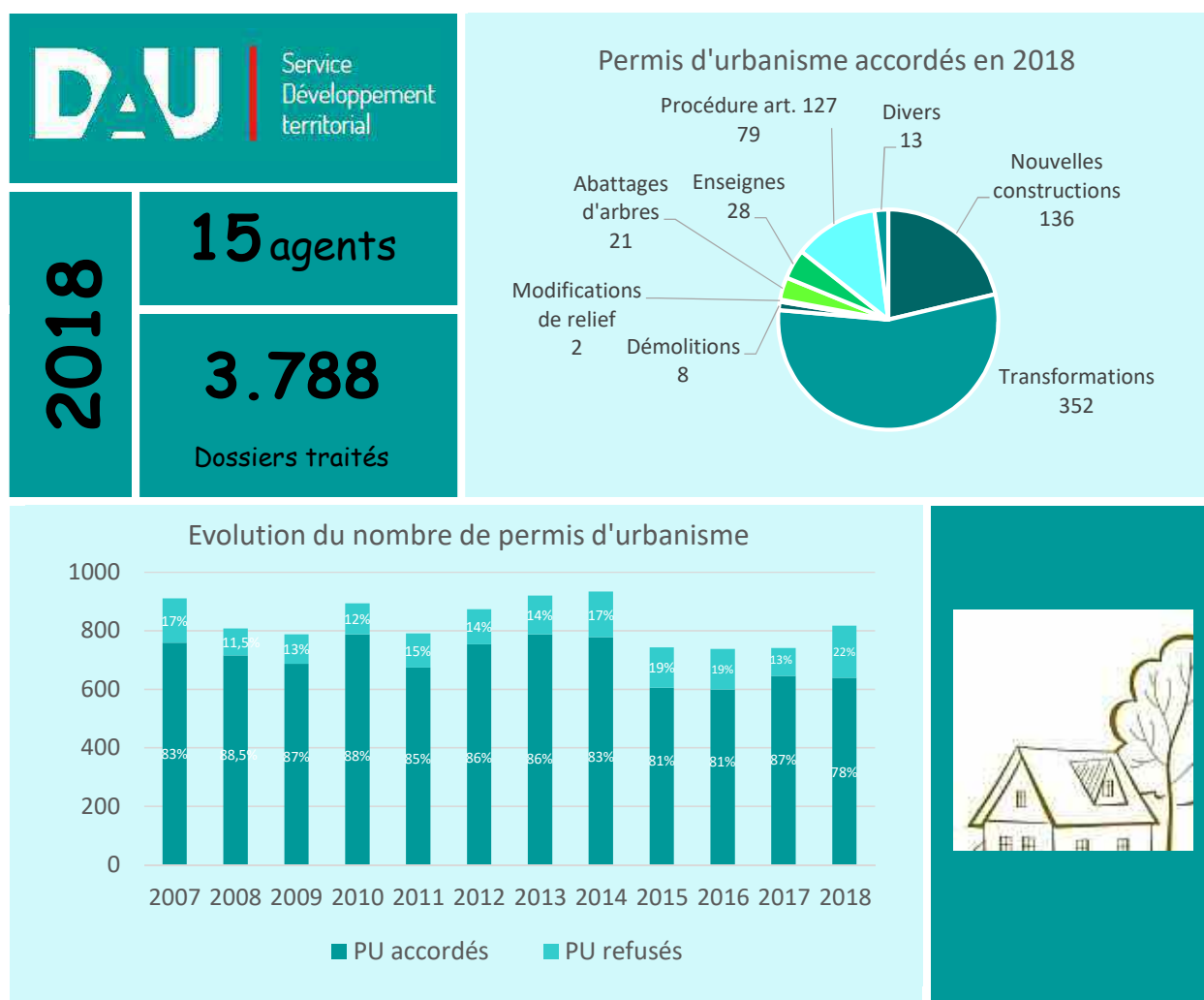
La cellule Urbanisme a, quant à elle, traité 58 enquêtes publiques et 196 annonces de projet (permanence, synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

La Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) s'est réunie 10 fois, et a remis 46 avis, dont 4 en Aménagement du territoire, 39 en Urbanisme et 3 en Permis unique.

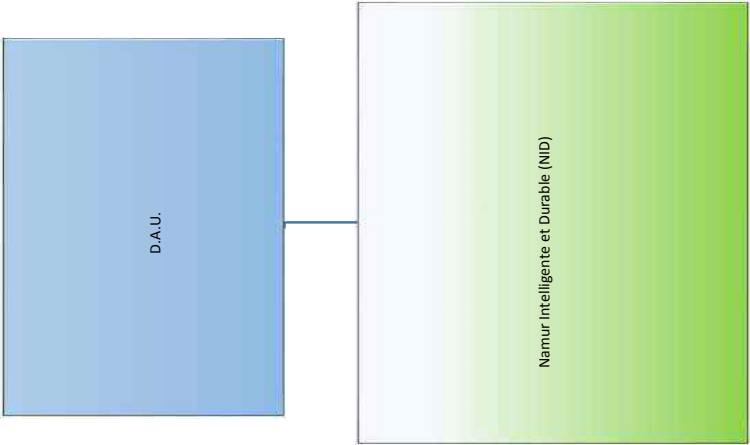
Pour la cellule Urbanisme, en termes de nombre de demandeurs reçus (sans compter les réponses faites par téléphone) :

- +/- 3.050 mails ont été traités
- +/- 673 personnes ont été reçues, sur rendez-vous, par les deux architectes du service
- +/- 2.500 personnes ont été reçues au guichet

Indicateurs clés du service:



NAMUR INTELLIGENTE ET DURABLE (NID)



1. **EFFECTIF DU SERVICE**

- 5 personnes

2. **PRESENTATION DU SERVICE**

Le service NID (Namur Intelligente et Durable) a été créé préalablement à son installation sur le site de la Confluence. Le service NID gère actuellement le Pavillon de l'Aménagement urbain (qui devrait devenir le NID à l'automne 2019).

Le NID est amené à accompagner une révolution vers un territoire intelligent et durable, c'est-à-dire favorisant la transition écologique tout en étant à la fois connecté, intelligent, plus respectueux de l'environnement et offrant toujours plus de services aux citoyens.

L'équipe du NID est un service à part entière et devra se positionner, à terme, comme un véritable organe d'expertise et de prospective urbaines. Dans le cadre du projet de refonte de l'organigramme du DAU (validé par le Collège en date du 18 octobre 2018), le service « NID » a été créé en 2019.

3. **ARTICLES DU BUDGET 2018 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
DO 930/123-16	Relations publiques – Le NID
DO 930/124AS-48	Actions Le NID (subsidé)
DO 930/124AU-48	Actions Le NID

4. **RAPPORT D'ACTIVITES**

Les activités organisées par le Pavillon en 2018 sont réparties en trois grandes catégories:

- activités du Pavillon: expositions, conférences, visites guidées, animations pédagogiques, participations à des salons, etc.
- rendez-vous semestriels avec la population: deux fois par an, une rencontre avec la population est organisée pour faire le point sur les chantiers prévus dans les 6 prochains mois. Ces rendez-vous ont lieu en juin et en novembre. A cette occasion, une plaquette reprenant les principales informations est également éditée
- gestion quotidienne de la communication "grands chantiers": depuis août 2016, le Pavillon prend également en charge la communication relative aux grands chantiers et aux chantiers situés le long des pénétrantes urbaines. Cette nouvelle mission consiste principalement à participer aux réunions hebdomadaires de chantiers et d'anticiper/relayer au mieux la communication (rédaction de communiqués de presse, réunions publiques, avis riverains, lettres d'information, veille emails, permanence téléphonique, réalisation d'une FAQ,...)

Pour 2018, ces activités (toutes catégories confondues) sont les suivantes:

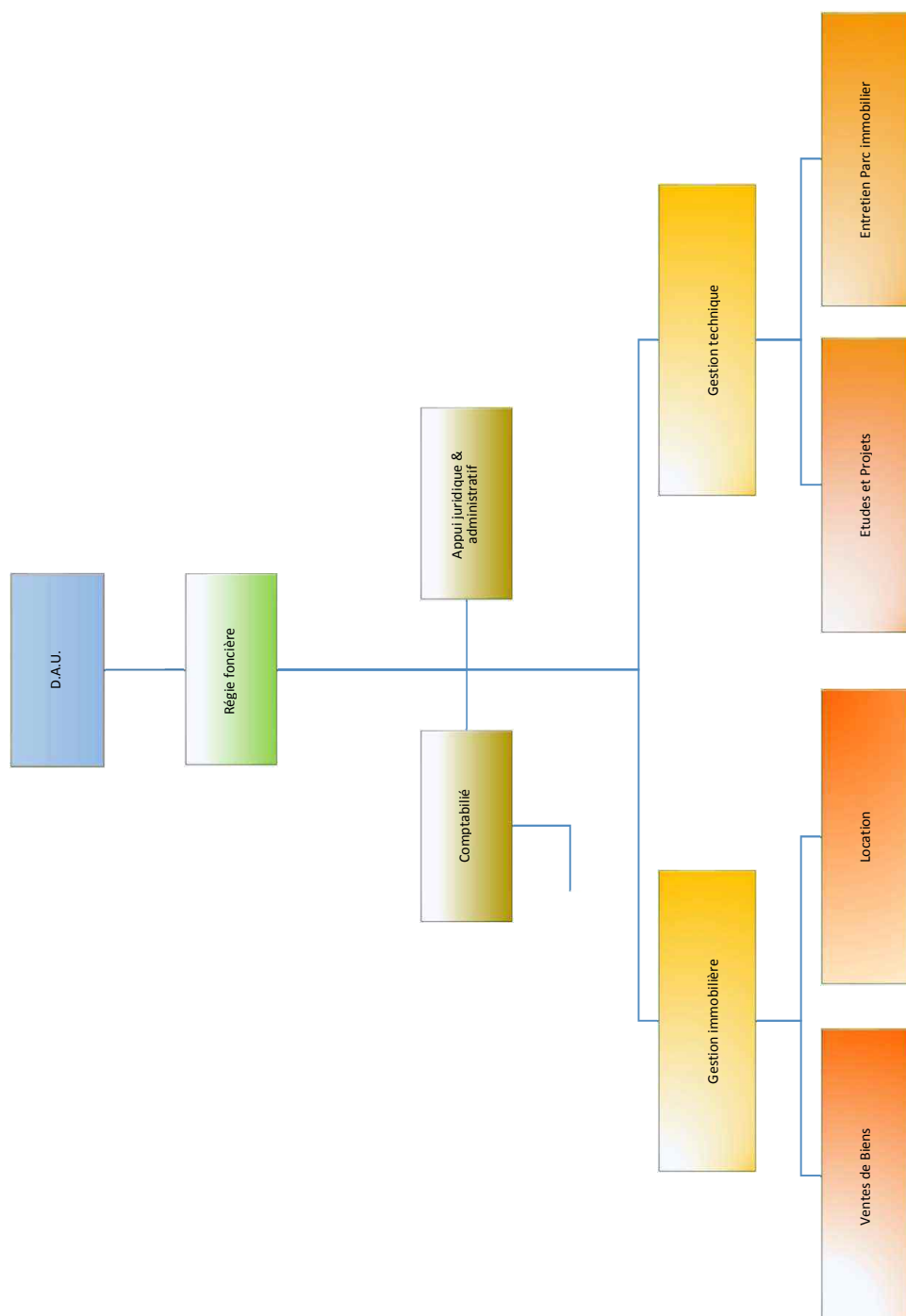
Date	Description
Janvier à juin 2019	Exposition – « Dynamique urbaine »
18/01	Réunion de présentation avec le Comité « Salzinnes Demain »
22 et 23/01	Organisation d'un voyage d'étude à Lyon (Tubà) pour 30 personnes (agents communaux, membres du Collèges, partenaires,...)
29/01	Atelier crowdfunding en partenariat avec le BEP
19/02	Organisation d'un workshop pour l'ISURU et l'Université de Lille

Date	Description
09/03	Présentation du projet du NID à l'ARAN
24/04	Organisation d'un séminaire sur les grands projets pour l'UPSI
04/06	Réunion publique présentation concours Casernes
14/05	Soirée de présentation Rénov'Energie
30/05	Conférence publique Namur 3D
04/06 au 06/08	Exposition Casernes (projet Régie foncière)
05/06	Conférence Namur 3D / SIG et VR (Bruxelles)
12/06	Réunion semestrielle grands chantiers
13/06	Co-construction square Léopold – Atelier 1
14/06	Présentation Namur 3D – Club des utilisateurs URBIS
14/06	Réunion commission toute réunie Schéma d'attractivité commercial et téléphérique
15/06	Réunion publique téléphérique
26/06	Réunion publique Asty Moulin
27/06	Co-construction square Léopold – Atelier 2
28/06	Midi du DAU – Namur 3D
06/08 au 06/10	Exposition sur la voie verte urbaine
10/08	Rotation de la passerelle
05/09	Présentation du Pavillon et de Namur 3D à Alain Juppé dans le cadre des 30 ans de NEW
11/09	Présentation de la 3D à GTCOWAL
19/09	Conférence publique sur les fouilles du Grognon
25/09	Présentation de la 3D au CODIR
08/10	Intervention « genre et urbanisme » pour la conférence 'les droits humains dans ma commune', Amnesty International, WBI, Bruxelles
13/10 au 21/10	Tenue d'un stand au festival Nature Namur + soirée de présentation Rénov'Energie
19 au 21/10	Stand Energie et habitat (appui logistique à Corénove)
25/10	Présentation du projet de modélisation 3D lors des ESRI Days
20/10 à mai 2019	Exposition Namur 3D
06/11	Présentation du projet de modélisation 3D à l'UCL
08/11	Présentation du projet de modélisation 3D à l'UNamur
10/12	Réunion semestrielle grands chantiers

- rédaction et supervision de la mise en page et impression de plaquettes pédagogiques:
 - passerelle (actualisation)
 - casernes
 - Namur 3D
 - voie verte et plan vélo

Courant 2018, plusieurs projets majeurs ont mobilisé l'équipe : Namur 3D, réalisation de la thermographie aérienne (vols 16/02 et 23/02), lancement de la nouvelle identité visuelle du NID, lancement des partenariats avec le TRAKK et le BEP, suivi du schéma d'attractivité commercial, lancement du processus de co-construction pour le square Léopold, lancement du marché de texturage HD pour la 3D, marché pour la modélisation du plan-relief de 1750, rédaction du cahier des charges pour la scénographie du NID, organisation de la communication pour la rotation de la passerelle,...

REGIE FONCIERE



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 15 personnes

2. PRESENTATION DU SERVICE

La Régie foncière est une régie communale dotée d'une autonomie financière. Sa mission principale est de promouvoir une politique foncière active en vue d'assurer notamment un bon aménagement du territoire et la réalisation des programmes urbanistiques approuvés ou projetés.

Avant adaptation en cours d'année de son organigramme, la Régie foncière se composait de trois cellules et d'un appui administratif et juridique.

La cellule Gestion immobilière est attachée:

- à la gestion des locations (états des lieux, contrats, assurances, gestion des locataires, etc.)
- à la gestion des projets et opportunités de vente/achat, requalification, assainissement et valorisation de biens immobiliers, dans la lignée du schéma de structure et dans le respect du plan de gestion

La cellule Gestion technique veille :

- à l'entretien au quotidien (petits travaux de peinture, plomberie, électricité, etc.)
- à l'étude et l'exécution des marchés publics nécessaires à l'entretien confié à des tiers
- à l'étude et l'exécution des marchés publics répondant au développement foncier de la Régie foncière
- à assurer le service de garde

La cellule Comptabilité assure la gestion financière de la Régie foncière (comptabilité, trésorerie, plan de gestion). Elle se charge également du suivi des contentieux en matière locative.

L'appui administratif et juridique veille au suivi administratif des cellules, à la conformité des actes administratifs, l'analyse des marchés, la relecture des baux, actes et autres procédures administratives.

La réorganisation a consisté à recentrer l'organigramme sur le rôle des deux adjoints au Chef de service en identifiant ce qui relève, d'une part, de la gestion technique de la Régie et, d'autre part, de sa gestion administrative. C'est ainsi que les cellules « Comptabilité » et « Appui juridique et administratif » sont désormais intégrées à la gestion administrative de la Régie sous la houlette directe de l'adjoint au profil administratif.

3. ARTICLES DU BUDGET 2018 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

L'équilibre budgétaire est une des bases des statuts de la Régie foncière. Elle dispose donc d'une certaine autonomie financière, ses revenus immobiliers ne pouvant être confondus avec ceux des autres services de la commune.

Les activités de la Régie foncière ont été structurées suivant cinq axes reprenant l'essentiel de ses objectifs. Le bilan annuel est donc présenté suivant la même structure.

Le développement de la Régie foncière peut être interprété au travers des résultats financiers liés à ces axes.

Les articles budgétaires de la Régie foncière correspondent aux actions menées au cours de l'année civile (voir son budget propre et son plan de gestion).

Les axes 1 à 6 constituent les dépenses et recettes ordinaires réparties comme suit:

- **Axe 1 - programme de subsistance**

Il comprend les postes de fonctionnement et la logistique de la Régie foncière, à savoir:

- masse salariale totale
- entretien
- location de bureaux
- matériel de bureau et divers

- **Axe 2 - offre de logements**

Il est constitué de l'ensemble de la gestion locative du parc de logements:

- travaux
- études et projets
- entretien
- location

- **Axe 3/4 - constitution et gestion de réserves foncières**

Ils sont composés de l'ensemble des réserves foncières hors champ des axes 2, 5 et 6 spécifiques et regroupent les activités:

- achat et vente
- projets d'urbanisation
- projets immobiliers de grande ampleur
- études et travaux
- locations

- **Axe 5 - contribution aux équipements urbains**

Il regroupe essentiellement les activités liées aux parkings:

- entretien
- location
- gestion en copropriété

- **Axe 6 - offre de bâtiments et terrains à but économique et social**

Il est constitué des biens qui participent à l'activité économique et sociale tel que le Caméo, les anciens abattoirs de Bomel, les carrières ou encore le Casino.

Pour qu'il y ait concordance entre le budget (et la modification budgétaire) de la Régie foncière et celui de la Ville, les prévisions budgétaires de la Régie foncière aux articles de recettes et de dépenses du budget ordinaire communal 2018 sont intégrées comme suit:

Article	Intitulé
RO 922/161-01	Remboursement charges personnel
RO 124/161S5-48	Remboursement frais de fonctionnement
RO 124/163-01	Remboursement loyers et charges
RO 124/161S3-48	Remboursement précompte immobilier
RO 124/180-01	Remboursement travaux pour tiers (y compris loyers de chasse)
RO 124/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts
RO 421/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts

Article	Intitulé
RO 922/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts
RO 124/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts
RO 421/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts
RO 922/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts
RO 922/271-01	Versement par RF bénéfices exploitation Casino
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings
DO 651/435-01	Versement à la RF location chasses

4. RAPPORT D'ACTIVITES

4.1. Cellule Gestion immobilière

En matière locative, la cellule Gestion immobilière assure la gestion locative de 370 biens dont

- 190 logements moyens, sociaux, de transit, d'insertion et d'urgence. En 2018, le taux d'occupation des logements moyens et sociaux était de 98 %
- 15 bureaux avec un taux d'occupation de 75 %
- 46 emplacements moto et vélo
- 113 parkings avec un taux d'occupation de 98 %
- divers terrains avec ou sans baux à ferme
- 2 carrières
- 3 potagers communautaires à La Plante, Salzinnes et au Fort Saint-Antoine

La cellule assure également la gestion locative du Caméo, du Caféo, d'une brasserie, de l'abri de nuit, du Centre Culturel des anciens abattoirs de Bomel et entre autre de la Baie des tecks.

La cellule a également en charge la gestion des ventes de biens du patrimoine de la Régie foncière pour répondre aux obligations de son plan de gestion et pour compte de la Ville dans le cadre de sa mission de vente de biens au profit de la Ville.

- 18 ventes ont été conclues en 2018 (actes signés)
- 21 ventes ont été lancées et seront concrétisées en 2019

4.2. Cellule Gestion technique

La cellule Gestion technique a traité 271 dossiers. La part des entretiens sur le global représente 7,5 % de l'activité pour des travaux tels que:

- le rafraichissement de salle de bains
- le renouvellement et réparation de toitures
- la réfection des installations électriques
- les divers travaux d'entretien des espaces communs

92,5 % de l'activité est dédiée aux investissements tels que:

- le renouvellement de chaufferies
- l'isolation des logements

- le remplacement de luminaires économiseurs d'énergie
- le remplacement de cuisines équipées
- le renouvellement de revêtements de sol
- le renouvellement de menuiseries extérieures
- la viabilisation des terrains en vue de leur vente
- la Revitalisation Urbaine du site des abattoirs

4.3. Cellule Comptabilité

La cellule comptabilité veille à la gestion comptable quotidienne de l'ensemble du service. Elle établit les budgets et les comptes suivant la structure par axes spécifique au service. La cellule est également chargée d'établir le plan de gestion qui fixe les balises indispensables en vue d'assurer l'équilibre d'exploitation et la prévision des investissements sur 5 ans.

La cellule comptabilité assure également le contentieux locatif. En la matière, 6 dossiers de contentieux ont été ouverts en 2018 pour un total de 43 dossiers en gestion.

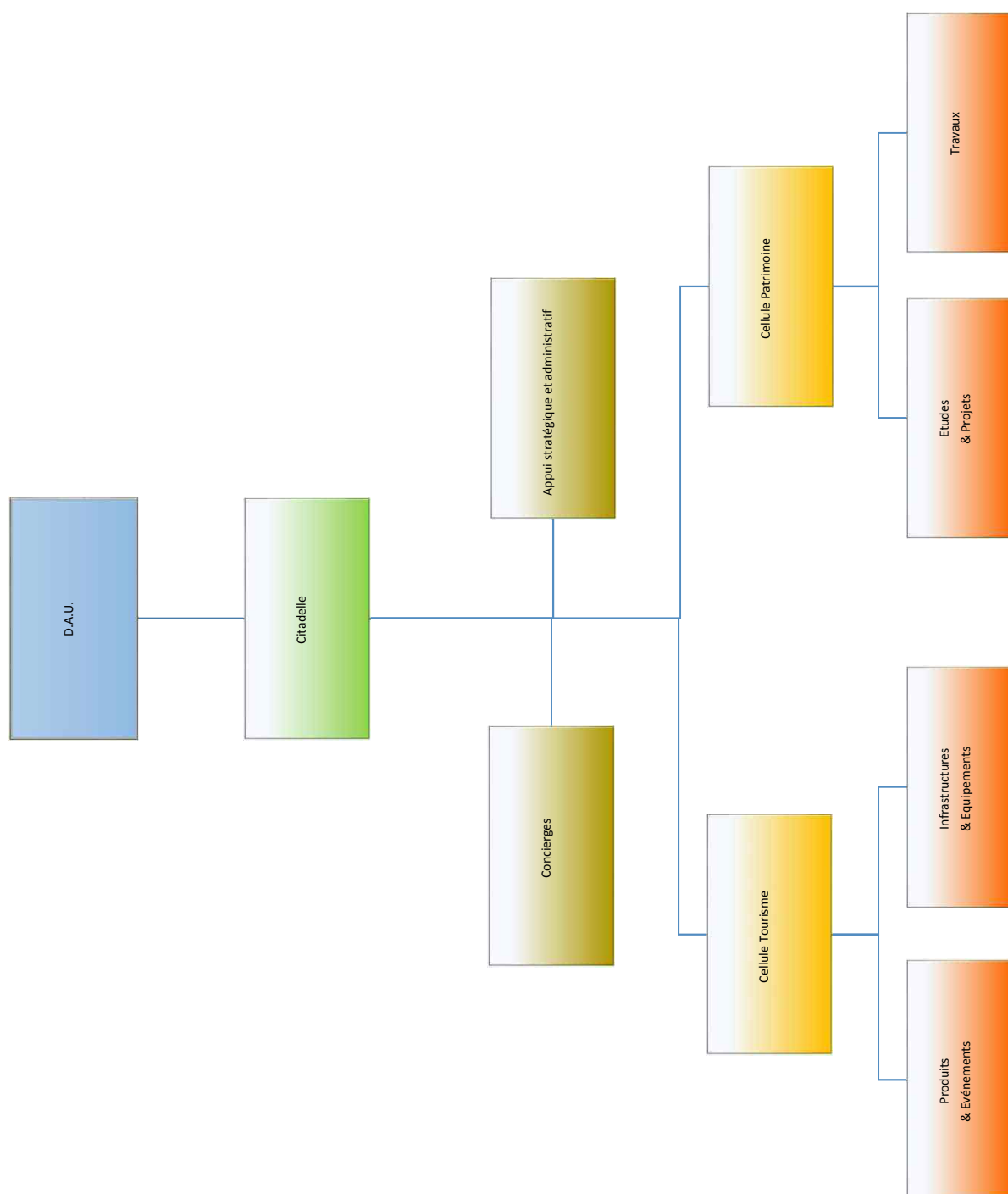
4.4. Appui administratif et juridique

L'appui administratif assure la gestion administrative quotidienne du service (registre des entrées et sorties, archivage, gestion des délibérations).

L'appui juridique assure la gestion des marchés, des subsides et apporte son expertise en matière de contentieux, ventes et baux divers.

Il participe également à l'élaboration des projets complexes comme le dossier des Casernes, la conduite administrative et juridique du plateau de Belle-Vue, l'acquisition pour cause d'utilité publique du corps de garde sur le site des Casernes.

CITADELLE



1. **EFFECTIF DU SERVICE**

- 17 personnes

Site d'implantation: route Merveilleuse, 64 à 5000 Namur

2. **PRESENTATION DU SERVICE**

Le service Citadelle assure la gestion du domaine fortifié de la Citadelle de Namur, à savoir:

- la gestion immobilière des bâtiments et des locaux qui incombent au service (domaine fortifié, "Café de Panorama", "Belvédère", "Chalet ardennais" et "ancien tennis couvert")
- l'entretien, la réparation, l'aménagement, et la restauration des bâtiments et des locaux qui incombent au service ainsi que du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure, comprenant le suivi tant administratif que technique de tous les marchés de travaux, de services et de fournitures nécessaires et engagés aux budgets ordinaire et extraordinaire, subsidiés ou non
- la valorisation touristique et l'animation du site, à savoir:
 - la conception, l'organisation et la coordination d'événements propres au service Citadelle
 - la coordination de l'asbl Comité d'Animation de la Citadelle (CAC) et de ses activités
 - la gestion des occupations du domaine fortifié par d'autres services communaux ou par des tiers, institutionnels ou privés
 - l'assistance technique (moyens humains et matériels) aux projets et événements du service, la gestion et le suivi administratif des occupations du site par des tiers et les demandes d'interventions matérielles (prêt de matériel et moyens humains) du service Citadelle dans le cadre d'événements se déroulant sur le territoire communal.

Le service Citadelle se compose d'une cellule Patrimoine, d'une cellule Tourisme et d'une cellule Appui administratif et stratégique.

3. **ARTICLES DU BUDGET 2018 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
DO 522/122CI-48	Citadelle Honoraires et Personnel
DO 522/123-16	Réceptions et Représentations
DO 522/124CI-06	Citadelle Frais de fonctionnement - Prestations de tiers
DO 522/124CA-48	Citadelle Frais de fonctionnement - Animations - Promotion
DO 522/124CI-48	Citadelle Frais de fonctionnement -Travaux
DO 522/124T-48	Citadelle - Dégâts de tiers
DO 522/124TO-48	Citadelle - Travaux infrastructures touristiques
DO 563/332AC-03	Subside Convention C.A.C.
RO 522/161CI-01	Recettes diverses Citadelle
RO 522/161T-48	Remboursement dégâts de tiers à la Citadelle
RO 522/163CI-01	Loyers Divers Citadelle
DE 124/724CI-60	Travaux Divers Citadelle
RE 124/665-52	Subsides en capital de l'Aut. Sup. pour investiss. Spécifiques - Citadelle travaux
DE 124/733CI-51	Honoraires
DE 124/744CI-51	Matériel Citadelle

Article	Intitulé
RE 426/664-51	Subsides en capital de l'AS pour trav. hydraul. et voirie - éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)
DE 426/731FE-60	Travaux FEDER - éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)
RE 426/961-51	Emprunts à charge de la commune - éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)

4. **RAPPORT D'ACTIVITES**

4.1. **Cellule Appui administratif et stratégique**

Perception des loyers et charges dus par les locataires et les personnes occupant des locaux et des bâtiments à la Citadelle de Namur.

4.1.1. **Contrats de prêt à usage ou commodats (CPU)**

- Vieille Forge : reconduction du CPU pour la période 2019-2021
- Tour aux Chartes : reconduction du CPU pour la période 2019-2021
- Belvédère : avenant 1 au CPU en cours pour permettre la réalisation de travaux par l'asbl Panama
- Grand Garde: décision Collège de ne pas reconduire le CPU échu le 31/12/2016 en raison de l'état sanitaire du bâtiment et de ses équipements non conformes (CE 04/10/2018 confirmée CE 10/01/2019)

4.1.2. **Contrats de bail**

- ancien état-major occupé par le service de l'Archéologie du SPW: finalisation des négociations avec le service Gestion immobilière du SPW afin de régulariser la situation (contrat de bail échu depuis le 31/12/2014). Un nouveau contrat de bail a été conclu (CE 31/01/2019 et CC 21/02/2019) pour la période 2019-2044
- café du Panorama: le contrat de bail a pris fin le 31/12/2018. Sur base des avis de la Tutelle et de l'Union des Villes et Communes, une remise en concurrence constituait l'option offrant la plus grande sécurité juridique. Le Collège a approuvé en date du 29/03/2018 le principe de la concession de travaux et services. Un cabinet d'avocat a été désigné en février 2019 pour assister le service dans la procédure de mise en concurrence actuellement en cours

4.1.3. **Accords-cadres restauration de monuments classés**

Avenant à l'accord-cadre restauration des murailles: les travaux déjà réalisés ou en cours devraient permettre de dégager un solde prévisionnel de subside qu'il est utile d'affecter à la restauration de murailles supplémentaires.

Suite à la délibération du Collège du 27 avril 2017, une extension du programme de l'accord cadre sans augmentation de l'engagement SPW a été acceptée par le Ministre du SPW et le SPW (courrier du 09 août 2017):

Item	Attribution	Subsides SPW (95 %)	Ville
Anglées E+F et murailles (phase 0 bis + 10 prim)	798.503,91 €	758.575,72 €	39.925,20 €
Murailles Tour Guetteur (phase 11)	721.893,01 €	685.798,36 €	36.094,65 €
Murailles Poudrière inférieure (phase 5 bis)	195.665,47 €	185.882,20 €	9.783,27 €

DAU



- 613

Maintenance

4.2.4. Dépenses de fonctionnement

- l'entretien de la Citadelle (ramassage des déchets, vidange des poubelles, fauchage et tonte sur le site)
- l'entretien spécifique des murailles (enlèvement de la végétation dans les endroits escarpés et pose de filets de protection)
- des travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des locaux et des installations réalisés par des entreprises extérieures (plafonnage, peinture, menuiserie, chauffage, sanitaires, cuisines, toitures)
- l'acquisition de fournitures/matériaux/matériel et la location d'outils/machines nécessaires à la réalisation de travaux réalisés par la cellule technique
- les travaux et prestations de tiers liées à la maintenance des équipements touristiques (contrats de maintenance Centre du Visiteur et Grands Souterrains, prestations ne pouvant pas être assurées en interne)

Articles	Engagements
522/122CI-48 (honoraires)	15.115,00 €
522/124CI-06 (travaux de tiers)	323.968,98 €
522/124CI-48 (matériaux cellule technique)	76.357,46 €
522/124TO-48 (travaux tiers équipements touristiques)	13.217,79 €
Total	428.659,23 €

4.2.5. Prêt de matériel aux évènements

Le service Citadelle a contribué par le prêt de matériel (gradins et barrières Heras, structures d'exposition en plein air, aide au montage et au démontage) et contributions de moyens humains, aux évènements du Comité Animation Citadelle (cfr. infra) et à plusieurs autres évènements s'étant déroulés à la Citadelle et à Namur.

4.2.6. Projets terminés

En 2018, les projets suivants ont été achevés:

- balisage lumineux intelligent des cheminements piétons de la Citadelle: le projet visait à la sécurisation de ces cheminements, l'accompagnement des événements et animations nocturnes se déroulant sur le site, ainsi qu'à l'intégration de fonctionnalités connectées innovantes, technologiques et durables (concept smart). Cet éclairage est conçu et géré de manière à réduire les consommations énergétiques (choix des luminaires, logiciel de gestion, enclenchement et extinction intelligents, ...). Les travaux ont débuté en mars 2018 et ont été réceptionnés en novembre 2018. Des questions relatives au RGPD sont en cours d'éclaircissement avant la mise en fonction effective des fonctionnalités « smart ». Le décompte final est en préparation avec le DVP
- Tour du Guetteur: restauration et stabilisation du bâtiment, requalification des abords avec dispositif interprétatif des vestiges. Ces aménagements empêchent le stationnement sauvage pour sécuriser et mettre en valeur le point de vue. Les travaux ont débuté en août 2017, se sont achevés en mai 2018 et inaugurés en juin 2018

- restauration de la Rampe verte. Ce chantier de restauration fait partie de l'accord-cadre accordé par la Wallonie pour la restauration de monuments classés. Les travaux ont débuté en mai 2017 et se sont achevés en mai 2018
- rénovation d'une partie du 2^{ème} étage de la caserne de Terra Nova en vue d'accueillir les locaux des ouvriers du service citadelle (démolition du chalet ardennais qui abritait l'équipe technique). Relocalisation de l'équipe au cœur du domaine fortifié où l'essentiel des prestations sont effectuées. Un chantier de désamiantage préalable a été nécessaire. Les travaux ont débuté en novembre 2017 et se sont achevés en mai 2018
- restauration de la toiture en appentis de la caserne de Terra Nova afin de solutionner différents problèmes liés au mauvais état de conservation des chevrons reposant directement sur la maçonnerie, ainsi que différents problèmes d'étanchéité (collecte des eaux, raccords des plombs,...). Ce marché attribué en décembre 2016 s'est achevé en septembre 2018
- restauration de la toiture plate de la caserne de Terra Nova afin de solutionner différents problèmes d'étanchéité et d'isoler le 2^{ème} étage du bâtiment qui devait accueillir les locaux de l'équipe technique. Les travaux ont débuté en août 2018 et se sont terminés en avril 2019
- marché de désamiantage et réfection de l'installation de chauffage du Belvédère. Ces marchés successifs se sont terminés en décembre 2018

4.2.7. Projets en cours

- restauration des murailles du Fossé de Médiane. Ce chantier de restauration fait partie de l'accord-cadre accordé par la Wallonie pour la restauration de monuments classés. Il a débuté en octobre 2018 et devrait s'achever en novembre 2019
- restauration d'une anglée des Grands Fossés. Ce chantier de restauration fait partie de l'accord-cadre accordé par la Wallonie pour la restauration de monuments classés. Il a débuté en août 2018 et a dû être staté par l'Auditorat du travail dès septembre suite à un accident grave. Les moyens d'exécution devront être adaptés en conséquence, en vue de la reprise des travaux
- restauration des murailles des Grands Fossés situés face à l'esplanade. Ce marché hors accord-cadre a été attribué en novembre 2017. Il bénéficie d'un taux de subside de 75%. Le chantier débutera en septembre 2019, après approbation par la tutelle de la MB1 (adaptation des voies et moyens)
- restauration des murailles de part et d'autre de la Tour du Guetteur
- restauration des murailles de la poudrière inférieure. Ces chantiers de restauration font partie de l'accord-cadre accordé par la Wallonie pour la restauration de monuments classés. Attribués en décembre 2018, leur exécution débutera en septembre 2019 après approbation par l'Inspection des Finances du SPW
- installation panneaux photovoltaïques sur la toiture de la caserne de Terra Nova. L'intérêt du projet de production d'énergie renouvelable en site classé se fonde sur la surface importante de cette toiture (+/-2.000 m² disponibles) et la présence d'une cabine haute tension qui alimente les nombreuses infrastructures du site, notamment le Centre du Visiteur, l'ancienne conciergerie (bâtiment administratif), le logement du concierge, les souterrains, ... Ce projet attribué en octobre 2018 sera mis en œuvre en 2019, en étroite concertation avec le DBA chargé de la mise en conformité de la cabine haute tension de Terra Nova
- renouvellement des passerelles permettant d'accéder au 2^{ème} étage de la caserne de Terra Nova (locaux sociaux et ateliers de l'équipe technique). La passerelle existante nécessite une structure renforcée et la passerelle démontée précédemment pour raison de sécurité sera reconstruite. Attribué en décembre

2018, ce marché sera notifié après obtention du permis d'urbanisme (en cours d'instruction)

- sécurisation des accès – phase 1. Le projet élaboré avec un consultant en sécurité comprend l'installation de boîtiers de contrôle d'accès aux bâtiments et locaux sensibles, l'installation d'une armoire à clé intelligente permettant une traçabilité des accès aux différents bâtiments et souterrains du site, ainsi que l'automatisation et le comptage des véhicules accédant au site par la grille de Terra Nova. Le marché a été attribué en décembre 2018 et devrait débuter après obtention des autorisations urbanistiques
- aménagement des abords de l'œuvre Searching for Utopia. Il s'agit d'un projet transversal mené avec le DEL – service Culture. Le permis d'urbanisme a été délivré en octobre 2018. Le marché d'exécution est actuellement en cours de passation (sous réserve d'approbation MB) et les travaux sont prévus à partir d'octobre 2019
- projets transversaux: le service Citadelle a été sollicité dès 2017 pour l'accompagnement de plusieurs projets transversaux, menés par d'autres Départements de la Ville sur le site de la Citadelle. Sans être le service porteur, cela a impliqué pour plusieurs personnes du service la participation à de réunions (certificat de patrimoine, concertation avec auteurs de projets, réunions de chantier, réunions de coordination pour préparer la phase d'exploitation ...)
 - téléphérique
 - pavillon numérique

4.3. Cellule touristique

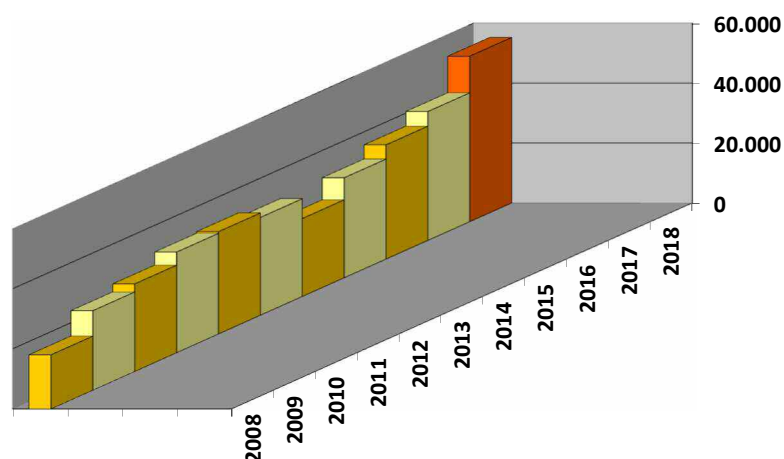
4.3.1. Coordination Comité Animation Citadelle (CAC)

Le Comité Animation Citadelle asbl, a comptabilisé en 2018, 55.182 entrées pour les produits permanents proposés aux visiteurs, dont le trio de tête comprend:

- la visite guidée des souterrains (seule)
- le circuit du train touristique de 20 minutes (seul)
- le produit groupé Citadel Pass (visite guidée des souterrains, visite guidée de la strate médiévale, et parcours commenté en train touristique pendant 20 minutes)

Année	Entrées payantes (tous produits permanents confondus)	Croissance par rapport à l'année précédente	Croissance par rapport à 2008
2008	17.988	- 10 %	-
2009	26.438	+ 47 %	+ 47 %
2010	29.134	+ 10 %	+ 62 %
2011	33.512	+ 15 %	+ 86 %
2012	34.069	+ 2 %	+ 89 %
2013	32.585	- 4,5 %	+ 81 %
2014	25.978	- 10 %	+ 44 %
2015	33.340	+ 28 %	+ 85 %
2016	38.073	+ 14 %	+ 116 %
2017	42.961	+12,8 %	+139 %
2018	55.182	+ 28,16 %	+ 206 %

Evolution fréquentation du produit permanent



Le nombre d'entrées payantes a triplé en 10 ans.

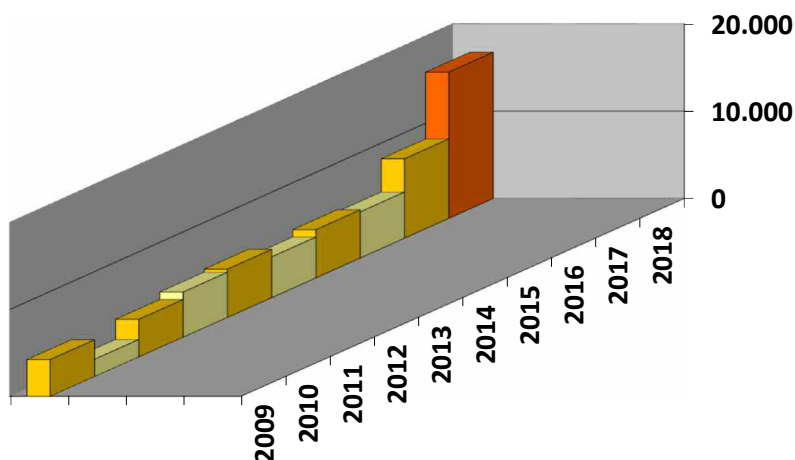
Les statistiques détaillées pour l'année 2018 sont les suivantes :

	Individuelless	Groupes
Centre du Visiteur	7.374	1.307
Train	11.246	2.092
Souterrains	13.226	3.508
Visite Médiévale	0	41
Pass	6.966	2.062
Navettes	390	
Citad'in	745	
Pack école	3.310	
Chasses au trésor	988	
Incentives	1.927	
Total	55.182	

A noter tout particulièrement, la progression de la visite des Grands Souterrains après réouverture :

- entre 2009 et 2018, la fréquentation a presque quadruplé (x 3,9)
- entre la dernière année complète d'exploitation avant travaux (2014) et 2018, la fréquentation a plus que triplé (x 3,6)

Evolution fréquentation des souterrains



A noter également un total de 205 locations de salles à Terra Nova en 2018.

Le CAC a en outre développé les animations suivantes:

Dates	Produit	Fréquentation
10 et 11 février	"8ème Salon des vignerons namurois d'ici et de là-bas"	470
samedi 24 mars	Balade aux flambeaux	80
7 et 8 juillet	Médiévales de la Citadelle	10.929
du 10 au 19 Aout	Théâtre en plein air	2.629
du 28 septembre au 7 octobre	Festival d'art contemporain	1.000
du jeudi 18 au 21 octobre	Festival Nature Namur	3.000
du 31 octobre au 3 novembre	Halloween à la Citadelle	3.022
17 novembre	Balade aux flambeaux	80
7 décembre au 16 décembre	Exposition temporaire d'art contemporain	229
Total		21.439

La subvention allouée à l'asbl pour son fonctionnement et son programme d'animation et d'événements s'élevait en 2018 à 327.000 € (DO 563/332AC-03).

4.3.2. Gestion des occupations

- Domaine fortifié de Terra Nova: autorisations pour les activités de type "aventures", les exercices militaires, policiers et pompiers, ainsi que les entraînements et bivouacs de compagnies de reconstituants
- Domaine fortifié de Terra Nova: autorisation et définition des conditions d'occupation pour événements
- Esplanade de la Citadelle et autres espaces hors du domaine fortifié: remise d'avis dans le cadre de l'autorisation d'événements sur le domaine public

En 2018, 64 demandes d'occupation ont été instruites (hors événements organisés par le Comité Animation Citadelle) soit dans le domaine fortifié seul, soit dans le domaine fortifié et/ou l'esplanade.

4.3.3. Projets achevés

- actualisation centre du visiteur: projet attribué en 2017. A la suite de la première série d'actualisations et sur base des usages observés après 2 ans d'ouverture au public, les besoins d'adaptation se sont concentrés sur deux zones:
 - développement du thème « 2 guerres mondiales »
 - refonte de la zone consacrée aux diagnostics (schéma de structure communal et fiches d'état sanitaires citadelle)
- le travail d'adaptation des équipements (ferronnerie, équipements audio-visuels), de production graphique et audio-visuelle a été finalisé en 2018